

Délibération du Comité Syndical
Séance du 04 avril 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 20
Votant : 24

L'an deux mil seize, le 04 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 25 mars 2016.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 25 mars 2016.

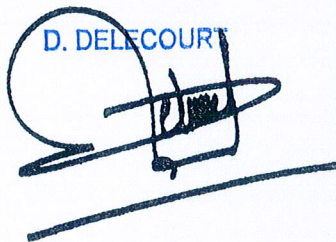
Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
08/04/2016
Et publication du :

13/04/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLEY, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Samuel OBLED, Yves DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE.

Le Président

D. DELECOURT


Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIERE
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Frédéric WALLEY

A été nommée secrétaire : Madame Corinne BILLAUD.

2016/04/N°5

Domaine d'Intervention : Marchés publics

Objet de la délibération : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES DANS 12 COMMUNES RELEVANT DU SIVOM DES DEUX CANTONS AVEC LA SOCIÉTÉ NICOLLIN

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité d'établir un avenant au marché de balayage des voiries communales suite à la demande formulée par

Madame le Maire d'Auchy-les-Mines pour un passage bimestriel de la balayeuse au lieu de mensuel (38,100 kms / mois) dans sa commune, par mesure d'économie.

Ces modifications entraînent une révision des dispositions financières par voie d'avenant au contrat avec la Société NICOLLIN détaillées ci-après :

Commune d'Auchy-les-Mines :

		38,100 kms à déduire tous les 2 mois à compter du mois de mai 2016 au prix de 23,00 €HT du km	Supplément tous les 2 mois à compter du mois de juin suite au passage bimestriel au prix de 25 €HT du km	Montant avenant
Montant mensuel	HT	-876,30 €	+76,20 €	-800,10 €
	TTC	-963,93 €	+83,82 €	-880,11 €
Montant annuel	HT	-5 257,80 €	+457,20 €	-4 800,60 €
	TTC	-5 783,58 €	+502,92 €	-5 280,66 €
Montant sur le reste de la durée du marché à partir de mai 2016	HT	-11 391,90 €	+914,40 €	-10 477,30 €
	TTC	-12 531,09 €	+1 005,84 €	-11 525,25 €

État financier détaillé annexé

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir pour les modifications reprises ci-dessus au contrat de balayage des voiries communales avec la Société NICOLLIN dont le siège est situé à Saint Fons, 39 rue Carnot, BP 106, pour un montant diminuant le marché de 10 477,30 € H.T. pour le reste de sa durée à compter du mois de mai 2016.

- Les dispositions financières seront prévues à l'article 611 du budget 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 08 AVR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

MARCHE DE BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES

**Avenant n° 1 : Changement de fréquence du passage de la balayeuse sur la commune d'Auchy-les-Mines
(1 passage tout les 2 mois au lieu de 1 passage mensuel à compter du 1er mai 2016)**

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 x 1 an sans excéder 3 ans

Début : juin 2015

Fin : mai 2018

ETAT FINANCIER DU MARCHE SUR SA DUREE RESTANTE

Date d'effet de l'avenant n° 1 : mai 2016

MARCHE INITIAL				Diminution du marché		Augmentation du marché		Montant total H.T. Avenant
Période restante (25 mois)	Distance (en km)	P.U. H.T. du km	Montant total H.T.	P.U. H.T. du km	Montant H.T.	P.U. H.T. du km	Suppl. H.T.	
		passage mensuel		passage mensuel		passage bimestriel		
mai-16	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
juin-16	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
juil-16	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
août-16	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
sept-16	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
oct-16	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
nov-16	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
déc-16	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
janv-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
févr-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
mars-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
avr-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
mai-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
juin-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
juil-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
août-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
sept-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
oct-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
nov-17	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
déc-17	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
janv-18	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
févr-18	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
mars-18	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
avr-18	38,100	23,00 €	876,30 €			25,00 €	76,20 €	76,20 €
mai-18	38,100	23,00 €	876,30 €	23,00 €	-876,30 €			-876,30 €
TOTAL H.T.			21 907,50 €		-11 391,90 €		914,40 €	-10 477,50 €
TOTAL T.T.C. (TVA 10%)			24 098,25 €		-12 531,09 €		1 005,84 €	-11 525,25 €